



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité
et de la Protection Civile

**RENCONTRE D'ÉCHANGES ENTRE LA HAPLUCIA
ET LES OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE SUR LEURS RÔLE ET
RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION**

**MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA
SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

Lomé, le 17 août 2023

Monsieur le président de la HAPLUCIA ;
Mesdames et messieurs les membres de la HAPLUCIA,
Monsieur le directeur général de la police nationale ;
Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale ;
Mesdames et messieurs les officiers de police judiciaire ;
Distingués invités à vos différents grades, titres et qualités
respectifs ;

Mesdames et messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter une chaleureuse et fraternelle bienvenue dans cette belle salle de conférence de la Police nationale à cette occasion de la rencontre d'échanges avec les officiers de police judiciaire autour de l'épineuse problématique de la corruption.

Je voudrais remercier le président de la HAPLUCIA et son équipe pour avoir pris cette noble initiative.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à Son Excellence Monsieur le Président de la République qui, depuis plusieurs années, s'est résolument engagé à lutter contre la corruption sous toutes ses formes. La priorité accordée à cette question dans le Plan national de développement décliné en Feuille de route gouvernementale 2020-2025, est la traduction parfaite de la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre la corruption un levier essentiel du développement économique et social de notre pays.

Mesdames et messieurs,

La corruption est un phénomène mondial qui touche tous les secteurs de la vie socio-économique et le secteur de la police judiciaire n'y échappe pas.

Les manifestations de la corruption liées au secteur de la police judiciaire sont entre autres, les pots-de-vin, les rackets, le trafic d'influence, la transgressions des lois, l'abus de position et peuvent intervenir au cours des investigations, des interpellations, des garde-à-vue, etc..

D'après le Baromètre mondial de la corruption, un citoyen sur quatre entré en contact avec un agent d'application de la loi a dû verser un pot-de-vin.

Mesdames et messieurs,

Faut-il le rappeler, la corruption dans l'exercice des fonctions de police judiciaire peut agir sur la qualité des procès-verbaux et porter ainsi atteinte à l'égalité de tous devant la loi et à l'égale protection de la loi conformément à l'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le tableau ainsi peint appelle à des actions vigoureuses et pragmatiques pour venir à bout de ce phénomène qui affecte indéniablement le développement ; ce à quoi je vous invite en vos qualités d'officiers de police judiciaire.

Mesdames et messieurs,

Vous conviendrez avec moi que le combat contre ce mal insidieux et pernicieux qu'est la corruption ne saurait être gagné à bout de déclarations. C'est pourquoi depuis plus d'une dizaine d'années, le gouvernement, sous l'impulsion et le leadership éclairé du chef de l'Etat Son Excellence Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République, a opéré des réformes sur le plan juridique et institutionnel afin d'asseoir la lutte contre la corruption sur les standards internationaux.

Au rang de ces réformes, il convient de mentionner principalement :

- La ratification des principaux instruments juridiques internationaux sur la lutte contre la corruption notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption ;

- l'adoption d'un nouveau code pénal qui intègre les différentes incriminations contenues dans les différents instruments juridiques internationaux suscités ;
- la création de la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées par la loi n°2015-006 du 28 juillet 2015 ;
- l'adoption de la loi n°2015-005 du 28 juillet 2015 portant statut spécial de la police nationale ;
- l'adoption de la loi n°2016-008 du 21 avril 2016 portant nouveau code de justice militaire modifiée par la loi n°2023-001 du 09 janvier 2023;
- la création d'une inspection générale des services de police et de sécurité;
- La mise à la disposition de la population du numéro vert « 1014 » opérationnel en permanence pour dénoncer tout cas de corruption impliquant les forces de sécurité etc..

Mesdames et messieurs,

La lutte contre la corruption étant une quête permanente, chacun de nous quel que soit le niveau de responsabilité qu'il occupe est interpellé.

C'est pourquoi les différentes réformes sus-citées ne produiront pas de résultats escomptés si nous ne nous impliquons pas davantage dans cette croisade contre le fléau de la corruption. Dans cette perspective, il est exigé de nous un engagement soutenu aux initiatives au cœur des stratégies gouvernementales en faveur de la lutte contre la corruption. Cette lutte mérite non seulement notre plus grand respect mais aussi notre ferme engagement à y contribuer efficacement. Grâce à notre capacité à braver avec audace et détermination les multiples raisons qui ont toujours été évoquées pour justifier à tort ou à raison les pratiques de corruption

dans le secteur de la police judiciaire, la lutte contre ce phénomène doit s'inscrire comme une donnée fondamentale dans l'exercice de vos missions.

Aussi, le pari de la lutte contre la corruption ne saurait être gagné si nous n'intégrons pas dans nos actions quotidiennes la culture de la transparence et d'intégrité. Comme le disait un écrivain, l'intégrité est le standard minimum que le public est en droit d'attendre de sa police et par extension de la police judiciaire, tant en termes de politesse et de courtoisie que d'impartialité et d'honnêteté.

Institution au service de la justice, la police judiciaire est essentielle au fonctionnement de l'Etat de droit dans une société démocratique. C'est pourquoi, le rôle des officiers de police judiciaire dans la chaîne pénale en matière de répression des actes de corruption est d'une importance capitale.

Vecteur principal du progrès social, la lutte contre la corruption apparaît comme une condition sine qua non du développement durable conformément à l'ODD 16.

Mesdames et messieurs,

En plaçant cette rencontre d'échanges sous le thème, « **rôle et responsabilités des officiers de police judiciaire dans la lutte contre la corruption** », la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées a voulu nous placer au cœur de nos missions et devant nos responsabilités face aux actes de corruption dont nous sommes soit auteurs, soit victimes ou encore témoins mais que nous laissons prospérer par notre silence ou notre indifférence. Cette

thématique nous interpelle particulièrement en tant qu'acteurs chargés de l'application de la loi.

Dans le cas d'espèce, l'exercice correct de missions de police judiciaire à savoir : constater les infractions à la loi pénale, rassembler les preuves et en rechercher les auteurs des actes de corruption est une priorité pour faire progresser la prévention, la détection et la répression de la corruption.

En notre qualité de premiers responsables d'application de la loi pénale, nous devons reconnaître qu'il est possible de combattre la corruption en intervenant sur les conditions qui la rendent possible et l'entretiennent. Les mesures de lutte contre la corruption doivent traduire les grands principes de la bonne gouvernance en actions à savoir, l'information, la transparence, l'intégrité, la redevabilité, la participation, etc..

A cet égard, pour empêcher toute possibilité de corruption, il est particulièrement important de créer des mécanismes de promotion de la transparence et de veiller à ce que chacun rende compte de ses résultats.

Je vous invite, chacun à son niveau, à œuvrer à la construction d'un système judiciaire efficace et efficient débarrassé de tout soupçon de corruption. C'est à ce prix que nous redonnerons espoir aux populations et renforcerons leur confiance en notre système judiciaire.

C'est sur ces mots d'exhortation et d'encouragement mais aussi de fermeté que je souhaite plein succès aux travaux de la présente rencontre d'échanges.

Je vous remercie